

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-059

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	19/09/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	19/09/2023
Présents : 18		
Votants : 20		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger -
MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno
- RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BOIVINEAU Myriam - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine -
JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole -
PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. Rémi MANENTI - Nicolas BIBOLLET
Mme Josyane BAZIN - Claire COMBET - Marie GENON

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Tarifs des droits de place pour la commune de Val d'Arc

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le montant des droits de place pour la commune de Val d'Arc.

Il suggère d'appliquer les tarifs suivants :

Désignation	Tarifs
Tarif du mètre linéaire	1,50 euros le mètre linéaire
Tarif du mètre linéaire avec abonnement trimestriel	6 euros par mètre linéaire par trimestre
Tarif du branchement électrique	2,50 euros par branchement
Tarif forfaitaire pour un camion ambulant (*)	5,50 euros par branchement

(*) type camion pizza

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la modification des tarifs de droits de place pour la commune de Val d'Arc,
- Dit que les tarifs en vigueur sont ceux présentés dans le tableau ci-dessus,
- Dit que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Le secrétaire de séance

Denis RICHARD



Le Maire,

Hervé GENON

